



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE MONTGERON ENVIRONNEMENT du 15 mars 2014

**Une Assemblée Générale s'est tenue le 15 mars 2014 de 10 à 11heures45 à la ferme de Chalandray.
11 adhérents sont présents, 11 adhérents ont donné pouvoir.**

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- I. Présentation statuts modifiés
- II. Approbation du rapport d'activité 2013
- III - Approbation des comptes
- IV- Renouvellement statutaire de l'ensemble du bureau: Président , Vice-Président, Trésorier, Secrétaire
- V - Questions diverses

I - Présentation statuts modifiés

Le Président présente les statuts modifiés en Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2014, déposés en Préfecture le 28 janvier 2014., selon la procédure prévue par les statuts de 1987.

Le Président procède à la lecture des 25 articles et commente les principales modifications.

Les quatre premiers articles sont inchangés.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

La catégorie membres fondateurs disparaît.

ARTICLE 8 - RADIATION

La procédure de radiation est précisée.

ARTICLE 9 - LES RESSOURCES

Le montant des cotisations est fixé par le Bureau et soumis pour avis à l'assemblée générale.

Le président précise que le montant des cotisations 2014 a été fixé par le bureau le 30 janvier : 15€ pour une adhésion, 20€ pour un couple, 30€ pour une personne morale.

ARTICLE 10 - LE BUREAU

Le rôle du bureau est précisé. En particulier il décide de l'opportunité d'ester en justice.

ARTICLE 11 - POUVOIRS DU PRESIDENT

Les pouvoirs du Présidents sont précisés.

ARTICLE 12 - LE VICE-PRESIDENT

Le rôle du vice-président est précisé. Il dispose de délégations de pouvoir du Président, pour assurer le bon fonctionnement continu de l'association.

ARTICLE 13 - LE TRESORIER

Le rôle du trésorier est précisé.

ARTICLE 14 - LE SECRETAIRE

Le rôle du Secrétaire est précisé.

ARTICLE 15 - ADJONCTION AU BUREAU

Le rôle de conseiller est précisé.

ARTICLE 16 - REUNION DU BUREAU

Le fonctionnement du bureau est précisé.

ARTICLE 19 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Cet article précise les règles de fonctionnement de l'assemblée générale/.

Les points majeurs d'évolution sont sa composition (tous les membres de l'Association) et les modalités de convocation.

ARTICLE 20 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Les modalités de convocations sont précisées et de vote..

ARTICLE 21 - MODIFICATIONS DES STATUTS

Les modalités sont modifiées.

ARTICLE 24 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION

Les modalités sont modifiées.

A l'issue de la présentation, il est constaté que des améliorations de rédaction pourraient être apportées à quelques articles, et une coquille dans la numérotation du dernier article qui devrait porter le numéro 25 au lieu de 28. Cependant, ces imperfections étant jugées sans incidence sur le bon fonctionnement de l'association, il est décidé, pour éviter de multiplier inutilement les démarches administratives, d'attendre quelques mois pour apporter ces corrections mineures. Ils pourront ainsi être soumis pour approbation à l'occasion d'une prochaine assemblée générale extraordinaire

Le Président demande à la Vice-Présidente de présenter le rapport d'activité.

II - Rapport d'activité 2013

A - Le plan local d'urbanisme (PLU) :

L'approbation du PLU par le conseil municipal le 30 mai 2013 est intervenu après une longue série de rejets des observations des habitants par l'autorité communale.

Préalablement à l'enquête publique, la concertation a été respectée sur la forme mais non sur le fonds (grandes réunions publiques d'information ne permettant pas le dialogue, sans compilation des remarques du public)

Pendant l'enquête publique, les contributions des associations et des particuliers (160 personnes —5 registres d'observations) ont été très importantes mais les réponses de la ville ont éludé les questions de fonds.

Les critiques portées par l'association sont trop nombreuses pour être résumées ici.(densification, circulation, stationnement,...). L'action de notre association a été très soutenue tout au long de l'année :

- rencontre du commissaire enquêteur à 2 reprises
- **13 mars lettre au commissaire enquêteur pour demander que le projet de PLU soit repris dans sa phase de concertation** et plus particulièrement le quartier gare (zone Uac et UDb), le centre-ville (UAa et UAb) avec son périmètre d'attente pour revenir à des règles respectueuses de notre environnement, et de se pencher sur le cas particulier du Réveil Matin accompagnée d'un dossier de 127 pages de commentaires sur le projet de PLU. Une copie électronique peut être communiquée aux adhérents qui en font la demande.
- 10 mai réunion de bureau élargie de ME pour examiner les possibilités de recours
- 22 mai réunion publique « une réflexion pour la protection de notre environnement à Montgeron » organisée par ME à la Ferme de Chalandray .
Cette réunion était ouverte aux non adhérents, une soixantaine de personnes y ont participé
- 24 mai lettre commune Montgeron Environnement et Préservons Montgeron pour demander au maire communication du texte qui doit être soumis au vote le 30 mai.
- 28 mai participation à la réunion organisée in extremis par la mairie pour présenter à quatre associations les évolutions apportées au projet après la prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur (Montgeron Environnement, Préservons Montgeron, Société d'histoire de Montgeron, Pelouse Environnement)

- **30 juillet recours gracieux contre la délibération du 30 mai 2013 du Conseil municipal de Montgeron (91230) portant approbation du PLU de Montgeron**
- 8 août réponse du maire confirmant le maintien du PLU
- **8 octobre recours contentieux de ME au Tribunal administratif de Versailles** (dossier suivi par Jacques Depardieu et Mireille Fric).

B - Schéma directeur ILE DE FRANCE (SDRIF): enquête publique

Alors que l'association tentait de faire évoluer le PLU de la commune, l'enquête publique pour l'élaboration du SDRIF 2030 était lancé le 28 mars.

Une contribution élaborée par un petit collectif, composé d'adhérents de l'association et d'habitants, a été déposée le 21 avril dans le registre électronique de l'enquête.

Le nouveau schéma directeur de la région Île-de-France a été approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel. Cette publication fait suite à l'avis favorable, émis le 17 décembre par le conseil d'État, sur le projet adopté par le conseil régional le 18 octobre.

C - LES PROJETS D'ANTENNES GSM-RAIL DE SYNERAIL

Dans le cadre d'un plan de développement et de modernisation du réseau ferroviaire, Réseau Ferré de France (RFF) a décidé de mettre en œuvre un plan de rénovation du système de télécommunication actuel entre les trains et les personnels au sol et de recourir à cet effet à la technologie GSM-Rail.

SYNERAIL en assure la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et le financement du réseau GSM-Rail dans le cadre d'un contrat de partenariat public/privé conclu avec RFF.

Dans le cadre de ce plan, SYNERAIL a obtenu 2 autorisations du Préfet pour l'implantation d'un pylône rue du Hameau de Bellevue, puis le 29 septembre à la Gare SNCF de Montgeron-Crosne.

Un collectif s'est constitué, il est composé majoritairement d'adhérents de notre association pour obtenir la révision du projet, et l'étude de solutions alternatives plus respectueuses de l'environnement, de la santé des habitants, des nombreux usagers du réseau ferroviaire, et conformes aux règles d'urbanisme.

Les points contestés sont :

- les nuisances et incommodités pour les riverains et l'exposition aux ondes électromagnétiques d'un nombre considérable d'habitants situés sur l'axe des faisceaux de Vigneux-sur-Seine à Epinay-sous-Sénart,
- la hauteur du pylône de 30 mètres non conforme au PLU,
- son positionnement visible de sites classés et au surplomb immédiat de la zone classée de la Plaine de Chalandray

L'action de l'association a été très soutenue tout au long du second semestre :

- 1er Juin présence de plusieurs membres de ME à la manifestation organisée par le collectif du Hameau de Bellevue
- 15 juin participation à la manifestation du Hameau de Bellevue avec prise de parole du Président de Montgeron Environnement
- **21 juillet lettre de ME au maire** (copie préfet) demandant qu'il émette un avis négatif à la demande d'autorisation déposée par Synérail du 16 juillet pour une implantation à la gare de Montgeron
- 30 juillet réponse du maire à ME assurant qu'il s'oppose au projet et tente des négociations avec la

préfecture et Synérail.

- Or nous savons maintenant que le maire de Montgeron savait alors que, sans argumentation de sa part (article UF2 du PLU), le préfet donnerait un avis positif à Synérail (lettre du préfet au maire du 26 juillet)
- 28 septembre : participation à une réunion avec le Hameau de Bellevue, pour définir une ligne de défense commune suite à l'avis de non opposition délivré par le préfet le 29 août;
- Octobre : travail avec un homme de l'art présenté par Patrice Cros pour faire émerger des solutions alternatives
- **28 octobre : recours gracieux auprès du Préfet**
- Novembre, réunions avec :
 - François Durovray
 - Aude Bristot,
 - Nicolas Dupont Aignan,
- 16 novembre 2013, lettre de ME au maire de Montgeron pour demande de subvention pour un expert indépendant pour explorer les solutions alternatives
- Participation aux manifestations du « collectif gare »:
 - 12 septembre place de la gare
 - 12 octobre place de la gare
 - 14 décembre devant la mairie
- 19 décembre : entrevue impromptue proposée par le maire, le matin pour le soir ; seul un adhérent et 2 membres du collectif gare peuvent y participer.
- Décembre : préparation du recours contentieux

D - Campagne électorale : questions aux candidats concernant notre environnement

La campagne électorale est l'occasion de faire un point complet sur la politique environnementale proposée par chaque candidat.

Les adhérents en Assemblée générale extraordinaire du 26 septembre ont souhaité interroger chaque candidat sur son programme et ses engagements et préparer un questionnaire à remplir par les candidats.

E - Vie de l'association

Une Assemblée Générale extraordinaire s'est tenue le 26 septembre pour le renouvellement partiel du bureau.

Les dossiers environnementaux sur la commune s'étant considérablement alourdis depuis 2012, il est apparu nécessaire de pourvoir les fonctions de vice-président et de secrétaire devenues vacantes en 2012.

Les adhérents votent pour le dépôt d'un recours contentieux contre la délibération municipale approuvant le PLU.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

IV - Approbation des comptes 2013

Solde 2012 :	212,26
banque	184,1
espèces	13,16
immobilisation	15
cotisations 2013:	488
factures	423,19
frais bancaires	4,6
debit	427,79
Solde 2013	272,47
banque	253,02
espèce	4,45
immobilisation	15

La légère augmentation des cotisations (voir supra point A) est due aux charges de frais postaux et consommables liés aux recours contentieux qui nécessitent de constituer de volumineux dossiers pour le Tribunal administratif, et de nombreuses lettres recommandées.

Les comptes et le montant des cotisations 2014 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

IV- Renouvellement statutaire de l'ensemble du bureau

Le Président rappelle que les statuts prévoient que les membres du bureau sont élus pour 3 ans, il doit être procédé à une élection aux postes de Président, Vice-Président, Trésorier et Secrétaire.

Le Président constate qu'aucun(e) adhérent(e) n'a posé sa candidature.

Aucune candidature ne s'étant manifestée, il est décidé à l'unanimité des présents et représentés de voter à main levée.

Le bureau est réélu dans sa composition actuelle à l'unanimité des présents et représentés.

Président : Jacques de Milleret

Vice-Présidente : Mireille Fric

Trésorière ; Véronique Ta-Hestin

Secrétaire : Mireille Fric

Le Président clôture l'assemblée générale à 11 heures 45 et propose de passer aux questions diverses..

V - Questions diverses

- **Site internet de l'Association**

Le site actuel est difficile à maintenir, il ne permet pas de mettre en ligne toutes les informations souhaitables.

André Schneider propose son appui.

- **Maison de l'Environnement**

Un projet de partenariat avec la Maison de l'environnement est en cours, nos réunions pourront s'y tenir.

- **Retour sur les 3 réunions avec les candidats à l'élection municipale**

- **Démocratie participative**

Il est noté avec satisfaction que tous les candidats affichent leur volonté de développer la démocratie participative.

Il est noté toutefois qu'il faudra être très présents et vigilants concernant les projets d'organisation actuellement présentés qui risquent, selon les candidats, soit une lourdeur paralysante, soit un excès de rigidité et de directivité.

Dans ce cadre, les personnes présentes expriment la volonté que l'association pèse sur les décisions futures de la commune et soit force de proposition.

- **Regroupement des communautés d'agglomération**

3 questions importantes restent à clarifier à l'issue de ces réunions :

1- Mieux connaître la situation financière des aggro et des communes

La question du devenir des dettes déjà contractées reste entière, or nous sommes entourés de communes et d'agglomérations plus endettées que nous, pour certaines beaucoup plus endettées.

Un état des lieux objectif prenant en compte tous les paramètres reste nécessaire : montant des dettes total, montant par habitant, durée des emprunts, nature des emprunts....

2- Se regrouper avec des communes avec lesquelles on partage les problématiques et les enjeux

Ex : le RER D, la forêt de Sénart,sont des liens

Grand Paris : quel serait notre intérêt d'y « adhérer » puisque nous sommes limitrophes ?

Orly : comment se protéger des menaces qui pèsent sur notre environnement avec le développement d'Orly ?

3- Place de la démocratie locale dans les décisions de la constitution des nouvelles agglomérations

L'inquiétude exprimée sur les modalités de regroupement est grande :

- Quelles seront les marges de manœuvre des communes
- Les habitants seront-ils consultés, et comment peser sur les choix ?
- Le Préfet aura-t-il réellement un pouvoir discrétionnaire sur ces sujets ?

- **Programmation**

La proposition d'organiser des conférences à la maison de l'environnement est retenue.

Les thèmes souhaités sont :

- La constitution et le fonctionnement des communautés d'agglomération : processus de décision, ...
- Les comités de quartiers
- PLU (densification, liaisons douces, trames vertes, transports, ...)
- La pollution atmosphérique (rechercher des associations spécialistes du sujet)
- Le bruit (AVEVY,)

La coopération avec d'autres associations sur l'environnement plus spécialisées est à rechercher.

La séance est levée à 13heures15